

Honneur

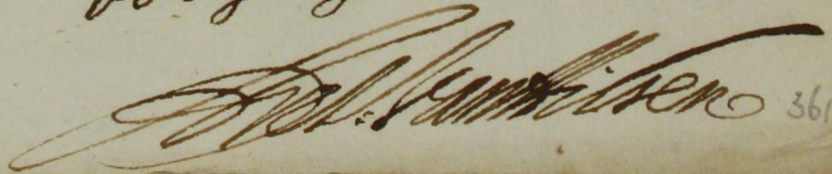
205.

Quis que & n'est de ma faute le retardement que je me suis donné pour satisfaire à la demande, dont il vous a plu m'honorer par la v^{re} du 20^e de ce mois. Je vous supplie de me la vouloir pardonner. Et de prendre pour réponse que la semaine passée Messieurs les Estats ont pris le terme de trois mois pour payer la somme de 30⁰⁰ florins au Receveur Wtenbogaert, pour les prétentions de débourssemens, & interets usq^s environ 100⁰⁰ florins. Et de mettre ordre pour le redres. & maintien du Comptoir du Convent de Catharina suivant un accord fait par l'entremise de la Cour de Justice: Espérant que par ce moyen vous pourrez aussi recevoir toute sorte de contentement pour l'avenir en ce que l'on vous doit. Comme je le desire en qualifié de

Honneur

Vostre tres humble & tres-obligé Serviteur

A Utrecht le 24^e
d'Octob. 1653. Et. Ver.

 361

[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the majority of the page.]



J. Marnier

*Commissie Huygers & Bekel
Dijr. De Ruycken, T
Smidde, & premier de
"octuise" van de Heere
de la Haye*

1675
4375
400
1675

2000
1675
325